

**M. l'Orateur:** Après ce préambule, le très honorable député pourrait peut-être poser sa question.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Maintenant qu'il a été prouvé que le cabinet n'était pas de cette opinion j'espère que l'invincible président du Conseil privé acquiescera à ma demande. Pourrait-il ajourner le débat sur le Règlement afin que l'on tente de remédier à la grave situation dans les Prairies et que le gouvernement a cavalièrement écartée?

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur, si le député s'intéresse vraiment à la question, il va laisser le débat en venir à un vote. Après quoi, nous pourrions discuter le sujet qu'il vient de soulever.

**Des voix:** Bravo.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Donc, pas d'aide pour les fermiers.

**M. Bell:** Joyeux Noël. Car nous serons encore ici.

### LES FINANCES

#### L'AUGMENTATION DU TAUX D'INTÉRÊT DE LA BANQUE DU CANADA

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Le gouverneur de la Banque du Canada l'a-t-il consulté à propos de l'augmentation du taux d'intérêt fixé désormais à 8 p. 100? Le gouvernement a-t-il donné son accord?

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, c'est là une décision qu'a prise le gouverneur de la Banque du Canada. J'ajouterai qu'il m'a consulté.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que les banques à charte ont souvent haussé leurs taux d'intérêt commerciaux pour suivre l'exemple de la Banque du Canada qui avait augmenté le sien, le ministre a-t-il pris des mesures pour persuader les banques à charte de s'en abstenir dans la mesure où aucune loi n'exige qu'il y ait un écart de 1 p. 100 entre les taux commerciaux et celui de la Banque du Canada?

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, comme le gouverneur de la banque l'a expliqué dans sa déclaration, le taux d'intérêt a été augmenté essentiellement pour des raisons extérieures. Les taux d'intérêts offerts dans d'autres parties du monde sont si alléchants que des capitaux canadiens y ont été investis par le moyen des dépôts swaps. Ce mouvement s'est accru de quelque 180 millions de dollars la semaine dernière. Aussi pour remé-

dier à la situation, le gouverneur de la Banque du Canada a demandé en premier lieu que les banques maintiennent les dépôts swaps à leur plafond actuel et, en second lieu, il a porté à 8 p. 100 le taux de la Banque du Canada. J'espère sincèrement que cela n'entraînera pas une augmentation du taux de base commercial qui est actuellement de 8½ p. 100.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Même si tous les députés partagent le vœu fervent du ministre des Finances, je lui demande s'il a eu des entretiens avec les représentants des banques à charte, ou s'il se propose d'en avoir, afin de les persuader par l'application des moyens dont elles disposent, de ne pas majorer les taux d'escompte commerciaux ni se servir comme excuse du taux accru de la banque du Canada comme cela a si souvent été le cas.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire que je ne donne aucune directive aux banques à propos des taux qu'elles peuvent exiger, pas plus que le gouverneur de la Banque du Canada comme il l'a lui-même signalé dans son témoignage au comité de la Chambre. Dans ces circonstances, je ne vois pas de raison de majorer le taux préférentiel.

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'ai cru que le ministre avait dit que le taux de la Banque du Canada était majoré parce que les fonds appartenant à des Canadiens quittaient le pays. Comment, selon lui, cette mesure permettrait-elle de garder des fonds au Canada à moins qu'elle ne se traduise par une majoration de nos taux d'intérêt?

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, les dépôts réversibles comme mon honorable ami le comprendra d'après la déclaration du gouverneur de la Banque du Canada, sont à la charge des banques, ce qui veut dire que par suite de l'augmentation du taux d'escompte il leur en coûtera davantage pour obtenir de l'argent si elles s'adressent à la Banque du Canada. Le gouverneur a imposé aussi un plafond aux dépôts swap. La demande du gouverneur de la Banque du Canada devrait décourager cette sortie parce que les taux d'intérêt sont plus élevés dans d'autres pays qu'au Canada.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances pourrait-il nous dire quelles ont été les conséquences de la hausse des taux d'intérêt sur les avoirs des bons d'épargne du Canada?

**L'hon. M. Benson:** Il n'y a pas eu jusqu'ici de remboursement injustifié des obligations d'épargne du Canada. Leur prix d'achat est resté relativement le même.